

# TRIBUNE

Belgique-  
Belgie  
PP-PB  
B386



Membre de l'Union  
des Editeurs de  
la Presse Périodique

**FGTB / cgsp CHEMINOTS**

Bureau de dépôt  
CHARLEROI X

MENSUEL - 64e ANNEE - N° 6 - 30 JUIN 2008

P402047

Editeur responsable : F. WEGIMONT Place Fontainas 9/11 - 1000 Bruxelles  
En cas de non distribution, prière de bien vouloir renvoyer à l'adresse ci-dessus.

## La CGSP en congrès : L'EXIGENCE D'UNE AUTRE EUROPE



### Nos résolutions de Congrès

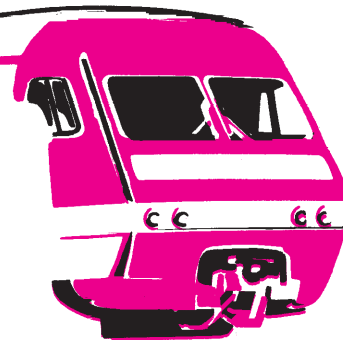
- Interrégionale wallonne
- Interrégionale de Bruxelles
- CGSP fédérale

page 7

pages 8 à 21  
pages 22, 23  
page 24

Page 25 :

**Humblement  
et relativement**



## HUMBLEMENT ET RELATIVEMENT

C'est ce 10 juin que nous avons mis notre signature au bas du protocole d'accord social 2008-2010.

C'est que l'accouchement fût pour le moins difficile et délicat.

Si l'on a, de justesse, évité la césarienne, en revanche, il aura fallu l'aide tant des forceps que de la ventouse pour que naisse enfin un accord social digne de ce nom.

De fait l'élément déterminant fût la grève de 24 heures du 20 mai, grève qui, rappelons-le, fût un authentique succès si l'on excepte quelques points noirs qui hélas ont fait tache.

C'est donc forts de ce rapport de force que nous nous sommes présentés, à nouveau, à la table des négociations et que nous avons pu améliorer significativement le texte et ce sur les 3 principaux volets que nous dénoncions :

- les mesures "vexatoires",
- les fins de carrière,
- le pouvoir d'achat.

En ce qui concerne le premier point, on peut dire que la plupart des mesures que nous avions qualifiées de "vexatoires" pour le personnel ont été **expurgées** du document, c'était une de nos exigences.

En matière de fins de carrière, même si nous restons sur notre faim, le champ d'application, contraignant pour l'employeur, du 22HR a été **singulièrement élargi** puisque, applicable à tous les rangs 7, 8 et 9

et aux rangs 4 (inférieurs), 5 et 6 travaillant en équipes successives. De plus, l'âge a été abaissé à 55 ans pour tous même si, dans certains cas bien particuliers, il peut y avoir report par la direction.

Enfin, côté pouvoir d'achat, la proposition a été améliorée puisque, au-delà du **doublage de l'enveloppe pour les primes de productivité** (désormais répartie parmi tous les cheminots), **l'augmentation de l'allocation pour travail de nuit et du samedi** (5 et 10%), **la valeur faciale des chèques-repas sera augmentée de 0,70€** les portant ainsi à 5,50€, tout cela dès la fin de ce mois.

Mais surtout, il y a le **forfait barémique de 1.000 en 2 ans** (3 phases : 350€ au 01/07/2008, 325€ au 01/07/2009, 325€ au 01/07/2010).

Nous l'avons voulu **identique pour tous** ce qui, en valeur relative représente plus pour salaires les plus modestes.

Nous l'avons voulu **barémique** parce qu'ayant ainsi effet sur les pensions, via la péréquation, mais aussi sur un tas d'autres éléments. En effet, une augmentation barémique a de l'influence outre sur le traitement global, sur les fonctions supérieures, le travail du dimanche, les travaux pénibles et dangereux, le travail supplémentaire, le pécule de vacances et la prime de fin d'année.

Ces différentes améliorations viennent compléter les avancées déjà obtenues préalablement tant en terme d'emploi que de bien-être au travail ou encore en ce qui concerne le volet social.

Malgré cela, c'est avec une courte majorité que notre Comité National du 10 juin a avalisé le protocole d'accord.

C'est que, au travers des différentes interventions, on sentait qu'il y avait véritablement une perte de confiance face aux dirigeants du groupe ferroviaire, dirigeants qui négligent, chaque fois que faire se peut, l'humain au profit de la rentabilité, la productivité.

En conséquence, préalablement à l'apposition de notre griffe au bas du parchemin, nous avons exigé :

- que l'effectif évolue en tenant compte des besoins réels constatés sur le terrain,
- que les avancées relatives aux fins de carrière soient régulièrement évaluées dans la perspective d'un élargissement,
- que les mesures prises quant aux nouveaux "universitaires" à recruter ne constituent pas un préalable à un affaiblissement du statut des cheminots,
- qu'en ce qui concerne les mesures relatives au personnel roulant (principalement les conducteurs de train en trafic marchandises : alternements, onze heures, accouplements...) des dispositions soient prévues pour que ces dossiers délicats reçoivent l'adhésion des travailleurs concernés, assortie des compensations adéquates.

Nous avons également rappelé que pour apaiser le climat quelque peu tendu, la priorité des négociations et le temps nécessaire doivent être donnés aux différents organes paritaires pour traiter tous ces dossiers importants (SCP, CPN, CPR, CPPT, CNF, Comité de Pilotage...).

Enfin, nous avons mis la direction du groupe en garde contre tout écart par rapport au protocole qui pourrait avoir des **conséquences imprévisibles et donc non maitrisables**.

La Direction a répondu positivement à nos différentes exigences et s'est engagée à exécuter le protocole de **manière loyale** et à le **respecter scrupuleusement**.

En conclusion, la faible majorité avec laquelle le protocole a été adopté doit nous contraindre à l'humilité même si, parfois c'est plus pour des raisons purement corporatistes que certains l'ont refusé estimant que leur profession méritait plus de reconnaissance que d'autres qualifiées du même coup de **"secondaires"**.

Cependant, vu les conditions dans lesquelles nous avons dû négocier: politiques (absence de vrai Gouvernement), économiques (cherté de la vie - inflation galopante), syndicales (télescopage avec les congrès statutaires...), vu le climat général ambiant, nous pouvons être fiers d'avoir pu arracher cet accord.

Si certains estiment, et c'est bien leur droit, qu'on eût pu aller plus loin, que c'est insuffisant, je les invite à comparer ce protocole avec d'autres et ainsi peut-être de relativiser leur jugement.

**Humblement et relativement...**

G.GELMINI,  
*Président.*

## CONGRÈS du 22 et 23 mai

# 3-2-1... GO!

## Les résolutions

### Résolution générale : 3-2-1...Go

#### 3... ENTITES DANS LE GROUPE FERROVIAIRE

La division du groupe ferroviaire en 3 entités a été source de bien des dysfonctionnements, lesquels ont été régulièrement montés de toute pièce par certains responsables au sein du groupe ferroviaire pour, ce faisant, acquérir plus d'indépendance.

Pour justifier de celle-ci, il est même parfois usé d'arguments fallacieux du type :

- la présence de la direction **"Accès Réseau"** au sein d'Infra-**bel qui impose une totale neutralité,**
- l'arrivée de la concurrence à la **SNCF qui demande des adaptations.**

Le secteur reste inconditionnellement favorable à l'unicité du Groupe ferroviaire, avec une Holding forte ayant un authentique pouvoir hiérarchique de coordination et de fédération sur les deux filiales.

Les cheminots et singulièrement les délégués et représentants syndicaux de la C.G.S.P. exerceront leurs différents mandats en ayant toujours à l'esprit le rôle de **"ciment"** qu'ils ont à jouer entre les 3 entités.

#### 2... GRANDES COMMUNAUTÉS LINGUISTIQUES

Le contexte politique tend à opposer, de plus en plus, flamands et wallons tout en plaçant Bruxelles au centre du champ de bataille.

C'est une dérive strictement politique, relevant plus de l'avidité du pouvoir que de véritables considérations socio-économico-stratégiques, et dont les grands perdants seront inévitablement les travailleurs.

C'est dans ce cadre que le secteur **"CHEMINOTS"**, véritable secteur **national** entend accroître encore son unicité et améliorer les collaborations entre ses deux ailes linguistiques.

#### 1... SEUL GRAND SYNDICAT

Face à ces 2 divisions :

- **3 entités dans le groupe ferroviaire**
- **2 communautés linguistiques.**

La seule et unique réponse est et reste, plus que jamais, **1 grand secteur national uni, siège du débat d'idées, (voire du débat contradictoire) dont la seule finalité sera toujours la recherche consensuelle de l'intérêt de tous les cheminots.**

# GO!

## Résolution d'actualité

Le Congrès Statutaire du secteur "CHEMINOTS" réuni ces jeudi et vendredi 22 et 23 mai 2008

- **Tient à féliciter** tous les affiliés et militants pour leur contribution à la réussite de l'action de grève de 24h00 menée par le secteur ce mardi 20. Cette action fut un authentique succès reconnue justement à ce titre par tous.
- **Confirme** les négociateurs du Secrétariat National à mettre tout en œuvre pour que soit rapidement conclu un véritable accord social rencontrant les légitimes aspirations de tous les cheminots actifs et retraités.
- **Souligne** l'importance cruciale que le secteur doit, en outre, consacrer aux nécessaires recrutements statutaires qui doivent être opérés dans le groupe ferroviaire, de tous niveaux et avec une attention particulière pour les peu/pas qualifiés, dans le respect de la diversité et de l'égalité hommes/femmes.

Il mettra tout en œuvre pour "statutariser" les actuels temporaires et contractuels.

- Au niveau du fonctionnement syndical, le secteur mettra tout en œuvre pour que les délégués syndicaux puissent obtenir réglementairement les facilités nécessaires à l'exercice de leurs mandats.

S'il devait en être autrement, cela conduirait à rupture de toutes négociations paritaires à quel que niveau que ce soit. Le secteur s'attachera de surcroît à s'assurer une meilleure représentation féminine dans ses instances.

- Le Congrès **rappelle** son indéfectible attachement à la structure à 3 du groupe ferroviaire, structure dans laquelle le Holding doit conserver son rôle primordial et ne pas être réduit, comme le préconise le rapport BERGER de façon insidieuse, à un simple secrétariat social, un simple "Shared Service Center".
- Face aux agressions répétées subies par les travailleurs qui œuvrent pour, seulement gagner leur vie pour la défense du service public, le secteur **exige** que nos élus politiques prennent les décisions idoines en vue d'endiguer ce fléau, plutôt que de stigmatiser les réactions de dégoût légitime que ce type d'acte incivique peut générer. Il s'agit là d'œuvrer tant sur le court terme, en augmentant le personnel présent, que sur le moyen et le long terme.
- Le secteur **CHEMINOTS de la GGSP**, véritable entité de la CGSP, de la FGTB **tient à rappeler** son total attachement à la promotion de la notion de service public, seule notion garante d'une redistribution des richesses auprès des citoyens. Dans ce cadre, le Congrès prendra tout contact utile ou nécessaire aux fins de lutter contre toute forme de privatisation, fût-elle larvée, et de toute dérégulation de notre service public.
- Le Congrès **tient**, à nouveau à formuler sa totale opposition à l'instauration d'un service minimum à la SNCB et avertit ceux qui auraient encore des velléités en ce sens, que toute atteinte à notre droit de grève, droit inaliénable conquis par les travailleurs, serait immédiatement sanctionnée par une grève générale des cheminots.

## Résolution n°2 : Le groupe ferroviaire

L'adaptation de la nouvelle structure du groupe SNCB, a entraîné, de facto, de grands changements organisationnels au sein de l'entreprise.

Le secteur entend rappeler que la structure à 3, telle qu'il l'a adoptée fin 2004, relève d'un véritable contrat social, contrat moral entre 3 parties : le Gouvernement, les instances dirigeantes du groupe SNCB et les organisations syndicales reconnues.

Le secteur s'engage à développer une stratégie qui prévoit les moyens nécessaires et reste attaché à une défense vigoureuse des compétences fédératrices de la Holding, seul employeur de tous les cheminots et siège du dialogue social et donc du statut du personnel. Chaque agression à cet égard sera considérée comme une rupture du contrat et emportera immédiatement la riposte qui s'impose.

Pour nous, la CPN reste le seul lieu de la concertation sociale et la Holding doit rester la seule responsable et la garante du respect des conventions prises en cette matière.

Pour ces raisons, le secteur exige que :

- **l'harmonie prévale dans le prescrit des 3 contrats de gestion,**
- **le contenu du rapport Berger et des autres rapports d'audit fassent l'objet d'une évaluation et que leurs conclusions soient soumises à la concertation paritaire,**
- **la structure soit rendue pérenne en défendant une Holding forte**

ayant rôle de coordination des 3 entités et non limitée, comme le souhaiteraient d'aucuns, à un rôle de secrétariat social rapidement voué à disparition,

- c'est également, au siège de la Holding, que doivent être maintenues toutes les tâches à composantes transversales (exercées au sein des trois entités) : gestion du personnel, formation, finances, aspects juridiques, comptabilité, sécurité, ICT, patrimoine, audit,... et que seule la Holding se porte garante de l'organisation des recrutements.
- Les activités doivent rester aux mains des cheminots et un terme doit être mis à une filialisation et à une sous-traitance plus poussée de ces activités.

Dans ce but, le rôle d'accompagnement des nouvelles structures du Comité de Pilotage, et siège d'un authentique contrôle ouvrier doit être renforcé.

Les compétences des Directeurs de District, véritables ambassadeurs régionaux de la Holding, doivent être élargies essentiellement en ce qui concerne les matières relatives au personnel et à la sécurité.

## Résolution n°3 : Les jeunes

Les recrutements que nous exigeons, suite aux nombreux départs à la pension aujourd'hui et demain devraient amener du sang neuf dans notre organisation.

Des initiatives à l'égard des nouveaux travailleurs s'imposent en vue :

- de les accueillir,
- de les conscientiser à nos positions syndicales,

- d'en faire des représentants honorables de notre organisation syndicale et de les préparer à devenir les responsables de demain.

Ces enjeux sont très importants et doivent nous inciter à développer un bon encadrement et un bon accompagnement.

En référence à notre métier ferroviaire, nous dirions que :

- l'assiette est constituée par des activités "jeunes" proactives organisées dans les régionales,
- les traverses prennent la forme d'un permanent qui, par régionale, assure la coordination,
- et le tout est tenu par deux rails, un secrétaire national dans chaque aile linguistique qui chapeautent l'ensemble.

Ainsi, des propositions constructives doivent être formulées au secrétariat national en vue d'accueillir et d'intégrer les jeunes.

L'évaluation périodique et l'entretien de cette structure sont nécessaires afin de garantir une continuité et une homogénéité.

Ceci doit déboucher sur l'organisation d'activités, "d'événements" et d'une "conférence nationale des jeunes" destinés à les attirer au sein de notre organisation syndicale, de les y impliquer et d'entrer ainsi en dialogue avec eux.

Les jeunes doivent respecter et suivre le règlement d'ordre intérieur du secteur ; ils seront soutenus et encadrés par leur régionale aux fins de faire face aux réalités syndicales du terrain sous tous ses aspects.

3...2...1 ...GO : toutes les générations, ensemble, on est plus forts !

## Résolution n°4 : Les pensionnés

### INTRAWEB

L'accès à IntraWeb via leur propre PC devrait être réalité dans quelques semaines.

Cette avancée n'a de sens que s'il est tenu compte des desiderata, des améliorations souhaitées par les utilisateurs.

Le secteur se fera porte-parole de ses Camarades pensionnés pour exiger que soient apportées les modifications qu'ils ne manqueront pas de formuler.

### PENSION DE SURVIE

Le secteur exigera de la SNCB qu'elle réclame aux instances compétentes, le droit, pour son service des pensions, d'obtenir, le plus rapidement possible, l'accès à la Banque Carrefour afin qu'il puisse réaliser au mieux l'établissement des pensions de survie.

### FACILITES DE CIRCULATION

En matière de facilités de circulation accessibles aux retraités, le secteur continuera à exercer les pressions nécessaires pour leur élargissement particulièrement en vue de l'obtention d'un billet gratuit Thalys et/ou Eurostar.

Cet élargissement doit s'accompagner d'une révision des quotas de places octroyées au tarif FIP, afin que cet avantage ne soit pas seulement théorique.

### PEREQUATION DES PENSIONS

Il sera réservé une attention particulière à ce que la nouvelle mouture de la loi sur les péréquations de pension soit scrupuleusement

respectée, et que l'amendement arraché par le secteur soit, si opportun, appliqué en vue d'apporter un plus aux moins nantis.

### PRIME SYNDICALE

Le secteur exige une majoration substantielle de la prime syndicale des retraités.

### ASSURANCE HOSPITALISATION

Le secteur veillera à ce qu'à l'avenir les pensionnés et leurs ayants droits conservent une assurance hospitalisation aux mêmes conditions qu'actuellement sans rupture de la solidarité actifs/pensionnés.

### POINTS CONTACT

En ce domaine, le secteur insiste pour que soit maintenu et surtout amélioré le fonctionnement actuel.

Nous devons disposer de suffisamment de points de contact (SNCB/Pensionnés) convenables, idéalement équipés et largement accessibles.

Nous réclamons l'instauration de ces points contact au moins auprès des plus grandes gares du pays ainsi qu'aux endroits socialement et géographiquement nécessaires dans chaque région.

L'accessibilité doit être garantie 5 jours/semaine durant l'amplitude des "heures de bureau".

Les fonctions du "Téléphone Vert" doivent être étendues et rendues les plus efficaces possibles surtout en termes de réponse aux questions posées.

Le secteur appuiera, en outre, toutes les revendications intersectorielles et interprofessionnelles qui seraient posées en vue d'améliorer le statut pécuniaire des pensionnés (pécule de vacances...).

## Résolution n°5 : Pouvoir d'achat et aspect revendicatif

Le secteur revendiquera comme points prioritaires pour les quatre années à venir :

- de réaliser définitivement les acquis sociaux consignés dans l'accord à venir,
- de tout mettre en œuvre pour que les exigences en personnel soient bien rencontrées et continuera son inlassable combat en faveur de l'emploi, des recrutements anticipatifs, essentiellement basés sur le statutariat et avec une attention particulière pour les peu/non qualifiés, ainsi que la compensation des temps partiels,
- de continuer ses pressions en vue d'obtenir les formations nécessaires pour les agents qui souhaitent ouvrir leurs perspectives d'avancement,
- de ne pas ménager ses efforts en vue d'obtenir le travail à temps partiel et un aménagement sérieux des fins de carrière (y compris si possible par le biais de prépensions) pour toutes les catégories, et de veiller, singulièrement pour les métiers réputés pénibles, lourds, dangereux et à horaires non réguliers, à la prise en considération à part entière des années prestées pour le calcul de la pension de la retraite.
- de développer le concept de parrainage, de transmission du savoir-faire ferroviaire afin que les activités aujourd'hui aux mains des cheminots restent dans le périmètre d'activité du groupe ferroviaire et exécutées par les cheminots (nettoyage, gardiennage...),

- d'élaborer des modalités pour les "gardes à domicile",
- de généraliser le paiement des 24 et 31 décembre comme un dimanche.

En matière sociale, et ceci tant pour les actifs que les retraités, le secteur continuera à :

- veiller à l'amélioration du fonctionnement de notre mutuelle, introduire le concept d'assurance-hospitalisation dans le Statut du Personnel,
- élargir les facilités de circulation aux autres transports publics. Les retraités doivent également avoir accès au trafic international et il faut élargir les contingents FIP.
- développer l'installation de crèches aux abords des gares avec places réservées aux enfants de cheminots,
- Prévoir des compensations pour les agents qui doivent recourir à des infrastructures payantes et pour le personnel qui utilise son véhicule privé pour se rendre au travail en dehors des heures des transports en commun.

Pour ce qui concerne les problèmes propres à certaines catégories de personnel, le secteur se ralliera aux propositions faites dans les différents groupes de travail et, tentera de concrétiser ces revendications pour peu qu'elles soient conformes à sa politique générale.

Enfin, et chaque fois que ce sera possible, le secteur œuvrera en vue de l'amélioration du pouvoir d'achat des cheminots tant actifs que retraités par :

- des améliorations barémiques et des primes de productivité

pour tous les agents des chemins de fer,

- des revalorisations de la prime de fin d'année
- des allocations pour travail du samedi en vue de les aligner sur les dimanches (notions d'allocations de week-end),
- la prise en considération de l'évolution du métier ou des carrières,
- des augmentations de la prime syndicale (actifs et pensionnés),
- augmentation des chèques-repas,
- une hausse de la valeur du cadeau à l'occasion du départ à la retraite,
- diminution des délais avant l'obtention des fonctions supérieures.

De plus, le secteur veillera à l'application de la loi de péréquation "nouvelle formule", en faisant inclure les suppléments, compléments et allocations les plus pertinents à une péréquation la plus large possible tout en privilégiant, dans le cadre légal, les plus démunis.

## Résolution n°6 : Organisation du secteur

Le secteur "CHEMINOTS" se doit de s'organiser au mieux dans le but d'exercer véritablement le rôle qui est sien de contre-pouvoir et de défense des intérêts de ses membres, et de tous les cheminots.

Pour atteindre ces objectifs, la structure nationale doit être adaptée. Dans ce but, des espaces réguliers de discussions et de décisions entre les 2 ailes linguistiques seront ménagés. Le Congrès charge le

Secrétariat National de faire des propositions concrètes au Bureau national.

Toute communication à caractère national se fera simultanément dans les deux grandes communautés linguistiques du pays et dans les deux langues.

Le Président National et les deux Secrétaires Généraux veilleront personnellement à cette coordination.

En cas de dossiers d'envergure, le Secrétariat National s'engage à constituer des groupes de travail avec des délégués et des militants concernés.

Les tâches du Secrétariat National seront réparties de façon à assurer une distribution optimale entre les deux ailes linguistiques du secteur.

Le secteur ne délaissera pas non plus toute possibilité de collaboration avec les collègues des autres Entreprises Publiques Autonomes.

De surcroît, les 4 années à venir, seront activement mises à profit pour qu'un sérieux rapprochement soit réalisé avec le secteur TBM en vue d'arriver à une meilleure collaboration opérationnelle avec ce secteur au sein de la CGSP.

Enfin, et sans délaisser toute ouverture possible avec d'autres organisations syndicales non corporatistes, le secteur privilégiera la collaboration, en FRONT COMMUN, avec les collègues de la CSC TRANSCOM, chaque fois qu'une alliance franche et porteuse pour nos affiliés sera possible et envisageable.

## Dans nos régionales

### LIÈGE

La Section Pensionnés Cheminots de la Régionale de Liège informe ses affiliés qu'elle organise son **Assemblée Générale annuelle avec goûter-spectacle**. Celle-ci aura lieu le **MARDI 16 SEPTEMBRE** prochain à la Maison du Peuple de Flémalle, Grand Route 396 (Flémalle-haute).

#### Accès :

- ▶ train "L" Liège G. - Flémalle Hte. = arrêt "Général Leman" (50 m de la salle)
- ▶ bus n°3 (dép. rue Léopold à Liège) = arrêt "Maison du Peuple"
- ▶ parking prévu pour les voitures.

#### P.A.F. :

3 euros par personne.

Au programme : introduction par **Michel PRAILLET**, Secrétaire

National, suivie d'un exposé syndical d'actualité par le camarade **Claudy DESCHAEPMEESTER**, Secrétaire National en charge des pensions.

La partie spectacle sera assurée par un groupe sympathique (musique, chants et blagues !). Un goûter sera servi à l'entracte. Les inscriptions (obligatoires) seront reçues jusqu'au vendredi 5 septembre à 16h00, soit auprès d'un délégué pensionné, soit au siège de la régionale rue de Serbie, ou à son numéro de téléphone 04/252.28.26 (le ticket de réservation devra être présenté à l'entrée).

Le Secrétaire,  
**E. LAVAL**

Le Président,  
**A. BRASSEUR**

**DOCUMENT  
À CONSERVER**

## POINTS DE CONTACT PENSIONS

POUR LES CAMARADES QUI NE POSSEDENT PAS D'OUTIL INFORMATIQUE.

Point de Contact	Antenne Satellite	Adresse	n°de tél. gratuit	Heures et jours d'ouverture
BRUXELLES		SNCB Holding Point de contact Pensions H-HR 342 Section 52 Rue de France, 85 1060 Bruxelles	0800/35358	tous les jours ouvrables 9-12h et 14-16h
LIEGE		SNCB Holding Point de contact Pensions CMR (local 302) Rue du Plan Incliné 145 à 4000 Liège	0800/35353	Mardi 9-12h et 14-16h Mercredi 9-12h et 14-16h Vendredi 9-12h et 14-16h
	Arlon	Centre Médical Régional (local 021) Avenir de la Gare, 61 6700 ARLON	0800/35353	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>e</sup> jeudi matin du mois Sur rendez-vous uniquement
	Namur	Centre Médical Régional Bld.du Nord, 60 5000 Namur	0800/35353	2 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> jeudi matin du mois Sur rendez-vous uniquement
CHARLEROI		SNCB Holding Point de contact Pensions Hôtel des Chemins de fer (local 131) Quai de la Gare du Sud,1 6000 Charleroi	0800/35354	Mardi 9-12h et 14-16h Mercredi 14-16h Jeudi 9-12h et 14-16h
	Tournai	Gare de Tournai Place Crombez 7500 Tournai	0800/35354	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>e</sup> mercredi matin du mois Sur rendez-vous uniquement
	Mons	Gare de Mons Place Léopold, 1 <sup>er</sup> 7000 Mons	0800/35354	2 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> vendredi matin Sur rendez-vous uniquement



## ADMINISTRATION CENTRALE PENSIONS

**DOCUMENT  
À CONSERVER**

Au niveau de l'administration centrale, les bureaux des pensions sont à votre disposition.

### **Bureau établissant le calcul, le mandatement et le paiement**

(H-HR 342)  
Dirigeant : Bernard DANGREAU  
Tél : 02/525.35.27  
Fax du bureau : 02/526.35.96

### **DOSSIER RELATIFS AU CALCUL DES PENSIONS DE RETRAITE**

Dossiers francophones  
Tél : 02/525.35.33 ou 02/526.36.88

### **DOSSIER RELATIFS AU CALCUL DES PENSIONS DE SURVIE**

Dossier Francophones  
Tél : 02/526.39.37 ou 02/525.39.84  
ou 02/525.25.54

### **PAIEMENT DES PENSIONS SAISIES ET CESSIIONS SUR PENSIONS RECUPERATION DES BANQUES**

Fax du bureau : 02/526.38.57  
Dossiers francophones  
Tél : 02/525.39.78 ou 02/525.45.03

### **BAREMAGE DES PENSIONS**

Fax du bureau : 02/526.38.57  
Dossiers francophones  
Tél : 02/525.25.82 ou 02/525.25.64  
ou 02/526.35.61

### **BUREAU DU SUIVI DES PENSIONS ET DE LA REGLEMENTATION**

(Dirigeant : Cinthia NOTARO)  
Tél : 02.525.25.38  
Fax bureau : 02/525.40.12

### **DOSSIERS RELATIFS AUX PENSIONS DE RETRAITE, PENSIONS DE SURVIE DES PENSIONS**

Dossiers francophones  
Tél : 02/525.25.67 ou 02/525.39.76  
ou 02/525.45.65

### **PEREQUATIONS ET PECULE DE VACANCES**

Dossiers francophones  
Tél : 02/525.25.65

### **DOSSIERS RELATIFS AUX PENSIONS D'INVALIDITE ET PENSIONS UNIQUES**

Dossiers francophones  
Tél : 02/525.39.53 ou 02/525.39.56  
ou 02/525.39.45

### **REGLEMENT DES COTISATIONS POUR LA PENSION, VALIDATION INTERRUPTION DE CARRIERE**

Dossiers francophones  
Tél : 02/525.25.45

CI. DESCHAEPMEESTER.

## **CUMUL D'UNE PENSION DE SURVIE AVEC UNE OU PLUSIEURS PENSIONS DE RETRAITE.**

### **Avis 57 H-HR 2008**

Des règles de cumul s'appliquent lorsqu'une personne bénéficie simultanément d'une pension de survie suite au décès de son conjoint ou de son ex-conjoint et d'une pension de retraite du chef de sa carrière personnelle.

La pension de survie ne peut être cumulée avec une pension de retraite qu'à concurrence de 55% du

traitement maximum de l'échelle barémique attachée au dernier grade de l'agent défunt.

L'application de cette mesure ne peut avoir pour effet de ramener l'ensemble des pensions à un montant mensuel brut inférieur à 1.117,49€ à l'indice actuel.